



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le vingt-troisième jour de septembre deux mille dix-neuf, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

-
- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont absents :

- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
M. Claude Bélanger, maire suppléant, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis

Est également présent:

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10838-09-2019

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun dossier *Administration générale*.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun dossier *Aménagement du territoire*.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

Aucun dossier *Développement économique, touristique et social*.

SÉCURITÉ

Aucun dossier *Sécurité*.

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Aucun dossier *Gestion des terres publiques*.

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier *Logement social*.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier *Infrastructures et bâtiments scolaires*.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 10839-09-2019

Contrat *Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables* avec Exploitation Jaffa inc.

VU la *Politique de gestion contractuelle de la MRC de La Haute-Gaspésie* en vigueur ;

CONSIDÉRANT le solde du surplus non affecté des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10800-08-2019, la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé un devis relatif à une demande de prix à des entrepreneurs pour effectuer la collecte et le transport des déchets, la collecte sélective, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables pour une période maximale de trois mois, soit d'octobre à décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat prendra automatiquement fin à partir du moment où le prochain contrat de collecte et de transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables 2019-2026 sera en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le 16 septembre 2019, la MRC a fait l'ouverture publique des soumissions, lesquelles sont :

Soumis-sionnaire	Montant avant taxes	Montant plus taxes	Collecte supplémentaire (coût/levée)	Transport (coût/km)	Total à la semaine avant taxes
Exploitation Jaffa inc.	350 472,50 \$	402 955,76 \$	25,00 \$	2,42 \$	26 466,38 \$
Bouffard Sanitaire inc.	411 388,19 \$	472 993,57 \$	30,00 \$	2,00 \$	32 282,69 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE octroie le contrat *Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables*, pour une période maximale de trois mois, à Exploitation Jaffa inc., d'une somme de 26 466,38 \$, plus taxes (soit 30 429,72 \$) par semaine, lequel montant sera prélevé dans le département *Hygiène du milieu*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME MARIE GRATTON, il est résolu de lever la séance à 19 h 20.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

